

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Adoption avec changement

RÈGLEMENT N° 1807

Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 114 207 \$ pour la participation financière de la Ville dans la réalisation de travaux pour des infrastructures partagées avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs, incluant un auditorium, une place publique, le prolongement des rues de Clichy et de Chenonceau dans le cadre des travaux de la nouvelle école secondaire et la réfection de la toiture du bâtiment abritant la piscine de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes

ATTENDU le projet de construction d'une nouvelle école secondaire par la Société Québécoise des Infrastructures (SQI) pour le Centre des services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL);

ATTENDU la Ville doit relier les rues de Clichy et de Chenonceau pour rendre possible la réalisation de ce projet de construction;

ATTENDU la Ville souhaite bonifier l'auditorium et la place publique prévus dans ce projet ainsi que participer financièrement à la réfection de la toiture du bâtiment abritant la piscine de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

ATTENDU l'entente de partage d'utilisation de ces infrastructures à intervenir avec le CSSTL;

ATTENDU l'entente tripartite relative à la construction du prolongement des rues de Clichy et de Chenonceau, à intervenir avec SQI et le CSSTL;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 6 avril 2021 par la conseillère Madame Josée Clément et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est
PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ
COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion autorise la participation financière de la Ville pour la réalisation de travaux pour des infrastructures partagées avec le CSSTL, incluant un auditorium, une place publique, le prolongement des rues de Clichy et de Chenonceau dans le cadre des travaux de la nouvelle école secondaire et la réfection de la toiture du bâtiment abritant la piscine de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes.

ARTICLE 2

Le Conseil autorise pour les fins visées à l'article 1, une dépense n'excédant pas 2 114 207 \$ selon l'estimation contenue à l'Annexe « B » et plus amplement détaillée à l'Annexe « A ».

ARTICLE 3

Pour pourvoir à ces dépenses, le Conseil décrète un emprunt au moyen d'une émission d'obligations jusqu'à concurrence de 2 114 207 \$, remboursable en 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt visé à l'article 3, le Conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Ville, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes, pour couvrir 100 % du montant de l'emprunt.

ARTICLE 5

S'il advient que le coût estimé d'une dépense autorisée par ce règlement est plus élevé que son coût réel, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute autre dépense autorisée par ce règlement et dont le coût réel est supérieur à son coût estimé.

ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier
Adopté à la séance ordinaire du

ANNEXE « A »

Évaluation détaillée du coût des travaux de construction

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 JANVIER 2021

Étaient présents :

Le maire M. Guy Pilon

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin.

Résolution n° 21-01-033

Entente tripartite / Construction de la rue reliant les rues de Clichy et de Chenonceau / SQI et CSSTL

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle école secondaire par la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour le Centre des services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) dans le secteur Harwood/De Lotbinière;

CONSIDÉRANT que la Ville doit relier les rues de Clichy et de Chenonceau pour rendre possible la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a un avantage financier et stratégique à inclure les travaux de construction de la rue aux travaux de construction de l'école secondaire;

CONSIDÉRANT que la SQI et le CSSTL acceptent d'inclure la construction du prolongement de ces rues, incluant trottoirs et piste cyclable ou piste polyvalente, dans le projet de construction de l'école secondaire;

CONSIDÉRANT les estimations de coûts produites par le Service du génie et de l'environnement le 8 décembre 2020 et par la firme de génie-conseil WSP le 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenir compte de l'inflation à prévoir d'ici la construction du prolongement de la rue prévue à la fin de l'année 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir une réserve dans l'éventualité où les sols présents seraient contaminés et devraient être traités à l'extérieur du site, ou, à la suite d'une demande documentée, pour tout autre imprévu ou risque lié au projet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Résolution n° 21-01-033 / 2

QUE la Ville confirme à la SQI son intérêt à lui confier la construction du prolongement des rues de Clichy et de Chenonceau pour un montant total de 764 173,80 \$, lequel inclut une indexation de 2 % par année pour deux ans sur le montant estimé par le Service du génie et de l'environnement de 734 500 \$;

QUE la Ville s'engage à prévoir une réserve de 50 000 \$ pour rembourser la SQI pour des frais encourus dans l'éventualité où des sols contaminés provenant de l'emprise de la rue projetée devraient être éliminés à l'extérieur du site ou pour tout autre imprévu ou risques liés au projet;

QUE le directeur général soit mandaté afin de négocier avec la SQI et, le cas échéant, avec le CSSTL une entente relative à la réalisation de ces travaux;

QUE la Ville s'engage à présenter pour adoption un règlement d'emprunt d'un montant maximal global de 814 173,80 \$ afin de financer sa contribution et constituer sa réserve pour sols contaminés, au courant de l'année 2021.

« ADOPTÉE »

Guy Pilon, maire
Jean St-Antoine, greffier

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Jean St-Antoine, greffier
Donné à Vaudreuil-Dorion le 19 janvier 2021

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2020

Étaient présents :

Le maire M. Guy Pilon

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin.

Résolution n° 20-09-719

**Bonification du projet de l'école secondaire du secteur
Harwood/De Lotbinière / Engagement de contribution auprès de la SQI /
Mandat de négociation d'une entente de partage d'utilisation avec le
CCSTL**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle école secondaire par la Société Québécoise des Infrastructures (SQI) pour le Centre des services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) dans le secteur Harwood/De Lotbinière;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de bonifier certains éléments des constructions et aménagements prévus par la SQI dans son projet;

CONSIDÉRANT les estimations des coûts pour ces bonifications reçues de la SQI, datées des 23 et 28 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à bonifier l'offre à la population pour des salles pouvant accueillir des spectacles et autres événements;

CONSIDÉRANT que le projet de la nouvelle école comprend un investissement de plus de 8 millions de dollars du gouvernement provincial pour l'aménagement d'un auditorium;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de bonifier l'auditorium en remplaçant les banquettes prévues au programme de construction par des bancs individuels, et en y ajoutant une billetterie, un vestiaire et un espace de rangement supplémentaire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la direction générale du CSSTL et la direction générale de la Ville pour la rédaction d'une entente sur un partage de l'utilisation de l'auditorium entre les deux parties;

CONSIDÉRANT que les estimations de la SQI pour ces dépenses liées aux bonifications de l'auditorium ne doivent pas dépasser 685 816 \$;

Résolution n° 20-09-719 / 2

CONSIDÉRANT qu'une place publique est prévue dans le projet de la SQI et du CSSTL devant l'école secondaire;

CONSIDÉRANT que le site pourra être utilisé par les citoyens de Vaudreuil-Dorion, notamment pour un éventuel camp de jour estival sur le site;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de bonifier la place publique en y ajoutant des infrastructures électriques pour permettre à la Ville d'animer cette place publique à l'aide d'équipements audiovisuels;

CONSIDÉRANT que les estimations de la SQI pour ces dépenses reliées aux bonifications de la place publique ne doivent pas dépasser 154 217 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme à la SQI et au CSSTL son intérêt à bonifier l'auditorium et la place publique aux montants précités et qu'elle s'engage à présenter pour adoption un règlement d'emprunt d'un montant maximal global de 840 033 \$ afin de financer sa contribution;

QUE le directeur général et le directeur du Service des loisirs et de la culture soient mandatés afin de négocier une entente de partage d'utilisation de ces infrastructures avec le CSSTL.

« ADOPTÉE »

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Jean St-Antoine, greffier

Donné à Vaudreuil-Dorion le 22 septembre 2020

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES**

445, rue Saint-Gabriel
Montréal (Québec) H2Y 3A2

Brossard, le 25 novembre 2020

Aménagement de l'emprise publique située
entre les rues Chenonceau et de Clichy à Vaudreuil

Notre dossier : 191-11468-05

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE**RESUME****TRAVAUX****MONTANTS**

1.0	Préparation du site	40 000,00 \$
2.0	Aqueduc	52 280,00 \$
3.0	Égout sanitaire	17 900,00 \$
4.0	Égout pluvial	125 850,00 \$
5.0	Fondation de rue	90 600,00 \$
6.0	Voirie	129 200,00 \$
7.0	Éclairage de rue	87 650,00 \$
8.0	Divers	22 500,00 \$
SOUS-TOTAL		565 980,00 \$
	Imprévus (5%)	28 299,00 \$
SOUS-TOTAL		594 279,00 \$
	T.P.S. 5 %	29 713,95 \$
	T.V.Q. 9,975 %	59 279,33 \$
GRAND TOTAL		683 000,00 \$

*Note : Le montant inscrit ci-dessus est arrondi au millier de dollars près.

Hypothèses :

- Aménagement selon le plan reçu le 19 novembre 2020 de la Ville de Vaudreuil
- Lampadaires aux 35 m (comme rue Chenonceau)
- 1 m de structure de chaussée comme dessin standard SC-11
- 2 réseaux de conduites (pluvial et aqueduc) sur toute la rue

Exclusions :

- Organisation de chantier
- Sols contaminés
- Roc
- Contrôle qualitatif et quantitatif des eaux pluviales

Préparée par : Eric Camiré, ing.

Vérifiée par : Pascal Barberis, ing., DESS
Chef d'équipe - Infrastructures municipales

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1.0	<u>PRÉPARATION DU SITE ET DÉMOLITION</u>				
1.1	Enlèvement de la terre végétale et déboisement	4000	m.ca.	10,00 \$	40 000,00 \$
	TOTAL Article 1.0				<u>40 000,00 \$</u>
2.0	<u>AQUEDUC</u>				
2.1	Conduite PVC DR-18 - 150 mm de diamètre	190	m.lin.	150,00 \$	28 500,00 \$
2.2	Vanne d'arrêt - 150 mm de diamètre	1	unité	1 500,00 \$	1 500,00 \$
2.3	Poteau d'incendie	1	unité	6 000,00 \$	6 000,00 \$
2.4	Raccordement sur conduite existante	2	unité	2 000,00 \$	4 000,00 \$
2.5	Branchement de services - 150 mm - Eau potable	2	unité	2 500,00 \$	5 000,00 \$
	- 150 mm - Protection incendie	2	unité	2 500,00 \$	5 000,00 \$
2.6	Essai, nettoyage et désinfection	190	m.lin.	12,00 \$	2 280,00 \$
	TOTAL Article 2.0				<u>52 280,00 \$</u>
3.0	<u>ÉGOUT SANITAIRE</u>				
3.1	Conduite PVC DR-35 - 250 mm de diamètre	30	m.lin.	300,00 \$	9 000,00 \$
3.2	Regard d'égout - 1200 mm de diamètre	1	unité	6 000,00 \$	6 000,00 \$
3.3	Raccordement sur conduite existante	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
3.4	Nettoyage, inspection TV et profilomètre - acceptation provisoire	30	m.lin.	10,00 \$	300,00 \$
	- acceptation définitive	30	m.lin.	10,00 \$	300,00 \$
3.5	Essai d'étanchéité	30	m.lin.	10,00 \$	300,00 \$
	TOTAL Article 3.0				<u>17 900,00 \$</u>

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
4.0	<u>ÉGOUT PLUVIAL</u>				
4.1	Conduite d'égout				
	- 375 mm PVC, DR-35	95	m.lin.	250,00 \$	23 750,00 \$
	- 450 mm TBA cl. IV	95	m.lin.	300,00 \$	28 500,00 \$
4.2	Regard d'égout				
	- 1200 mm de diamètre	4	unité	6 000,00 \$	24 000,00 \$
4.3	Puisard P-4	6	unité	3 500,00 \$	21 000,00 \$
4.4	Entrée de services				
	- 200 mm de diamètre	3	unité	2 500,00 \$	7 500,00 \$
4.5	Raccordement sur conduite existante	2	unité	2 000,00 \$	4 000,00 \$
4.6	Nettoyage et inspection TV				
	- acceptation provisoire	190	m.lin.	10,00 \$	1 900,00 \$
	- acceptation définitive	190	m.lin.	10,00 \$	1 900,00 \$
4.7	Profilomètre				
	- acceptation provisoire	95	m.lin.	10,00 \$	950,00 \$
	- acceptation définitive	95	m.lin.	10,00 \$	950,00 \$
4.8	Drain de fondation	380	m.lin.	30,00 \$	11 400,00 \$
TOTAL Article 4.0					<u>125 850,00 \$</u>
5.0	<u>FONDATION DE RUE</u>				
5.1	Préparation et mise en forme	1200	m.ca.	10,00 \$	12 000,00 \$
5.2	Géotextile	1200	m.ca.	3,00 \$	3 600,00 \$
5.3	Sous-fondation				
	- MG-112, 450 mm d'épaisseur	1200	m.ca.	30,00 \$	36 000,00 \$
5.4	Fondation inférieure				
	- MG-56, 300 mm d'épaisseur	1200	m.ca.	20,00 \$	24 000,00 \$
5.5	Fondation supérieure				
	- MG-20, 150 mm d'épaisseur	1000	m.ca.	15,00 \$	15 000,00 \$
TOTAL Article 5.0					<u>90 600,00 \$</u>

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

ART.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
6.0	<u>VOIRIE</u>				
6.1	Bordure de béton	380	m.lin.	90,00 \$	34 200,00 \$
6.2	Trottoir de béton	280	m.ca.	150,00 \$	42 000,00 \$
6.3	Nettoyage et mise en forme finale	1000	m.ca.	3,00 \$	3 000,00 \$
6.4	Enrobé bitumineux, couche de base ESG-14, PG 58-28 - 60 mm d'épaisseur	1000	m.ca.	30,00 \$	30 000,00 \$
6.5	Enrobé bitumineux, couche d'usure ESG-10, PG 58-28 - 40 mm d'épaisseur	1000	m.ca.	20,00 \$	20 000,00 \$
TOTAL Article 6.0					<u>129 200,00 \$</u>
7.0	<u>ÉCLAIRAGE DE RUE</u>				
7.1	Excavation et remblayage de tranchées	190	m.lin.	100,00 \$	19 000,00 \$
7.2	Conduite PVC 53 mm de diamètre	190	m.lin.	25,00 \$	4 750,00 \$
7.3	Gaine pour traverse de rue, 150 mm de diamètre	50	m.lin.	150,00 \$	7 500,00 \$
7.4	Massif de béton	5	unité	2 000,00 \$	10 000,00 \$
7.5	Unité d'éclairage	5	unité	7 000,00 \$	35 000,00 \$
7.6	Alimentation et distribution	1	global	2 500,00 \$	2 500,00 \$
7.7	Câble électrique RWU 90, no 6 AWG	460	m.lin.	10,00 \$	4 600,00 \$
7.8	Câble électrique RWU 90, no 6 AWG, vert	230	m.lin.	10,00 \$	2 300,00 \$
7.9	Vérifications électrotechniques	1	global	2 000,00 \$	2 000,00 \$
TOTAL Article 7.0					<u>87 650,00 \$</u>
8.0	<u>DIVERS</u>				
8.1	Engazonnement incluant la terre végétale	1500	m.ca.	15,00 \$	22 500,00 \$
TOTAL Article 8.0					<u>22 500,00 \$</u>

Projet: Nouvelle école à Vaudreuil

Numéro: 524398

Nouvelle école à Vaudreuil

524398

Mode de réalisation: «Entrepreneur GÉNÉRAL»

	DA	CPP	1	2	3	4
	DA	CPP	DA	CPP	DO	CPP
	2/13/2020	7/7/2022	2/13/2020	6/27/2023	2/13/2020	6/27/2023
	Q1-2020	Q3-2022	Q1-2020	Q2-2023	Q1-2020	Q2-2023
	2/13/2020	7/12/2022	2/13/2020	7/12/2022	2/13/2020	7/12/2022
	Q1-2020	Q3-2022	Q1-2020	Q3-2022	Q1-2020	Q3-2022
	GLOBAL «Somme des lots»		Auditorium de Base		Terrain de Sport de base	
			Place publique - de base		Supplément pour la ville (Auditorium, Zone Refuge, Terrain Sport et Place Publique)	
1						
I Travaux de construction	Travaux de construction		Travaux de construction		Travaux de construction	
A Total SANS taxes	9,173,741 \$	10,149,908 \$	4,631,917 \$	5,088,551 \$	316,643 \$	361,385 \$
B Total AVEC taxes	10,547,509 \$	11,669,857 \$	5,325,547 \$	5,850,562 \$	364,060 \$	415,502 \$
C Total ART (Après récupération des taxes)	9,805,514 \$	10,848,907 \$	4,950,906 \$	5,438,987 \$	338,449 \$	386,272 \$
2						
II Contingence de conception	Contingence de conception		Contingence de conception		Contingence de conception	
A Total SANS taxes	917,374 \$	1,014,991 \$	463,192 \$	508,855 \$	31,664 \$	36,138 \$
B Total AVEC taxes	1,054,751 \$	1,166,986 \$	532,555 \$	585,056 \$	36,406 \$	41,550 \$
C Total ART (Après récupération des taxes)	980,551 \$	1,084,891 \$	495,091 \$	543,899 \$	33,845 \$	38,627 \$
Budget:						
A Budget de soumission (Montant sans taxes)	10,091,116 \$	11,164,899 \$	5,095,109 \$	5,597,406 \$	348,307 \$	397,523 \$
3						
III Contingence de construction	Contingence de construction		Contingence de construction		Contingence de construction	
A Total SANS taxes	504,556 \$	558,245 \$	254,755 \$	279,870 \$	17,415 \$	19,876 \$
B Total AVEC taxes	580,113 \$	641,842 \$	292,905 \$	321,781 \$	20,023 \$	22,853 \$
C Total ART (Après récupération des taxes)	539,303 \$	596,690 \$	272,300 \$	299,144 \$	18,615 \$	21,245 \$
Budget:						
4						
IV Honoraires externes	Honoraires externes		Honoraires externes		Honoraires externes	
A Total SANS taxes	1,676,658 \$	1,854,769 \$	868,522 \$	954,145 \$	56,556 \$	64,547 \$
B Total AVEC taxes	1,927,738 \$	2,132,521 \$	998,583 \$	1,097,028 \$	65,025 \$	74,213 \$
C Total ART (Après récupération des taxes)	1,792,126 \$	1,982,503 \$	928,335 \$	1,019,854 \$	60,451 \$	68,992 \$
5						
V Équipements fixes	Équipements fixes		Équipements fixes		Équipements fixes	
6						
VI Œuvre d'art	Œuvre d'art		Œuvre d'art		Œuvre d'art	
A Total SANS taxes	85,130 \$	93,541 \$	52,342 \$	57,502 \$		32,788 \$
B Total AVEC taxes	97,878 \$	107,549 \$	60,180 \$	66,113 \$		37,698 \$
C Total ART (Après récupération des taxes)	90,992 \$	99,983 \$	55,946 \$	61,462 \$		35,046 \$
7						
VII Coût de CONSTRUCTION	Coût de CONSTRUCTION		Coût de CONSTRUCTION		Coût de CONSTRUCTION	
A Total SANS taxes	12,357,459 \$	13,671,455 \$	6,270,729 \$	6,888,923 \$	422,278 \$	481,946 \$
B Total AVEC taxes	14,207,989 \$	15,718,755 \$	7,209,770 \$	7,920,540 \$	485,515 \$	554,118 \$
C Total ART (Après récupération des taxes)	13,208,487 \$	14,612,974 \$	6,702,578 \$	7,363,346 \$	451,360 \$	515,137 \$
8						
VIII Frais contingents	Frais contingents		Frais contingents		Frais contingents	
9						
IX Mobilier, Équipements non fixes et équipements spécialisés	Mobilier, Équipements		Mobilier, Équipements		Mobilier, Équipements	
A Total SANS taxes	3,000 \$	3,000 \$	1,000 \$	1,000 \$	500 \$	500 \$
B Total AVEC taxes	3,449 \$	3,449 \$	1,150 \$	1,150 \$	575 \$	575 \$
C Total ART (Après récupération des taxes)	3,207 \$	3,207 \$	1,069 \$	1,069 \$	534 \$	534 \$
10						
X Transaction immobilière	Transaction immobilière		Transaction immobilière		Transaction immobilière	
11						

Projet: **Nouvelle école à Vaudreuil**

Numéro: **524398**

Nouvelle école à Vaudreuil

524398

Mode de réalisation: «Entrepreneur GÉNÉRAL»

		1		2		3		4	
		DA	CPP	DA	CPP	DO	CPP	DO	CPP
		2/13/2020	7/7/2022	2/13/2020	6/27/2023	2/13/2020	6/27/2023	2/13/2020	7/12/2022
		Q1-2020	Q3-2022	Q1-2020	Q2-2023	Q1-2020	Q2-2023	Q1-2020	Q3-2022
		<i>GLOBAL «Somme des lots»</i>		<i>Auditorium de Base</i>		<i>Place publique - de base</i>		<i>Terrain de Sport de base</i>	
								<i>Supplément pour la ville (Auditorium, Zone Refuge, Terrain Sport et Place Publique)</i>	
XI Conditions particulières de projet		Conditions particulières de projet		Conditions particulières de projet		Conditions particulières de projet		Conditions particulières de projet	
12		Coût d'IMMOBILISATION		Coût d'IMMOBILISATION		Coût d'IMMOBILISATION		Coût d'IMMOBILISATION	
A Total SANS taxes		12,360,459 \$	13,674,455 \$	6,271,729 \$	6,889,923 \$	1,765,749 \$	2,015,180 \$	422,778 \$	482,446 \$
B Total AVEC taxes		14,211,438 \$	15,722,205 \$	7,210,920 \$	7,921,689 \$	2,030,170 \$	2,316,953 \$	486,089 \$	554,693 \$
C Total ART (Après récupération des taxes)		13,211,693 \$	14,616,180 \$	6,703,647 \$	7,364,415 \$	1,887,352 \$	2,153,960 \$	451,894 \$	515,671 \$
13		Honoraires d'avant-projet		Honoraires d'avant-projet		Honoraires d'avant-projet		Honoraires d'avant-projet	
A Total SANS taxes		33,600 \$	37,330 \$	12,000 \$	13,183 \$	4,800 \$	5,478 \$	4,800 \$	5,478 \$
B Total AVEC taxes		38,632 \$	42,920 \$	13,797 \$	15,157 \$	5,519 \$	6,299 \$	5,519 \$	6,299 \$
C Total ART (Après récupération des taxes)		35,914 \$	39,900 \$	12,826 \$	14,091 \$	5,131 \$	5,856 \$	5,131 \$	5,856 \$
14		Gestion du projet		Gestion du projet		Gestion du projet		Gestion du projet	
A Total SANS taxes		204,913 \$	215,724 \$	97,961 \$	102,723 \$	32,395 \$	34,631 \$	8,284 \$	8,856 \$
B Total AVEC taxes		235,599 \$	248,028 \$	112,631 \$	118,106 \$	37,246 \$	39,817 \$	9,525 \$	10,182 \$
C Total ART (Après récupération des taxes)		219,025 \$	230,580 \$	104,707 \$	109,798 \$	34,626 \$	37,016 \$	8,855 \$	9,466 \$
15		Autres coûts		Autres coûts		Autres coûts		Autres coûts	
A Total SANS taxes		330,280 \$	346,384 \$	165,140 \$	173,169 \$			165,140 \$	173,216 \$
B Total AVEC taxes		330,280 \$	346,384 \$	165,140 \$	173,169 \$			165,140 \$	173,216 \$
C Total ART (Après récupération des taxes)		330,280 \$	346,384 \$	165,140 \$	173,169 \$			165,140 \$	173,216 \$
16		Frais indirects de gestion		Frais indirects de gestion		Frais indirects de gestion		Frais indirects de gestion	
A Total SANS taxes		207,674 \$	228,829 \$	105,356 \$	115,303 \$	28,668 \$	32,640 \$	6,939 \$	7,898 \$
B Total AVEC taxes		238,773 \$	263,096 \$	121,133 \$	132,569 \$	32,961 \$	37,528 \$	7,978 \$	9,081 \$
C Total ART (Après récupération des taxes)		221,976 \$	244,588 \$	112,612 \$	123,243 \$	30,642 \$	34,888 \$	7,417 \$	8,442 \$
17		Financement temporaire		Financement temporaire		Financement temporaire		Financement temporaire	
A Total SANS taxes		- \$	297,630 \$	163,334 \$	19,946 \$	19,946 \$	5,614 \$	108,735 \$	108,735 \$
B Total AVEC taxes		- \$	297,630 \$	163,334 \$	19,946 \$	19,946 \$	5,614 \$	108,735 \$	108,735 \$
C Total ART (Après récupération des taxes)		- \$	297,630 \$	163,334 \$	19,946 \$	19,946 \$	5,614 \$	108,735 \$	108,735 \$
18		Coût de projet avant réserve pour risques		Coût de projet		Coût de projet		Coût de projet	
A Total SANS taxes		13,136,926 \$	14,800,352 \$	6,652,186 \$	7,457,635 \$	1,831,612 \$	2,107,875 \$	442,802 \$	510,293 \$
B Total AVEC taxes		15,054,722 \$	16,920,263 \$	7,623,621 \$	8,524,024 \$	2,105,896 \$	2,420,542 \$	509,111 \$	585,868 \$
C Total ART (Après récupération des taxes)		14,018,888 \$	15,775,263 \$	7,098,932 \$	7,948,049 \$	1,957,751 \$	2,251,666 \$	473,296 \$	545,049 \$
19		Réserve pour risques		Réserve pour risques		Réserve pour risques		Réserve pour risques	
A Total SANS taxes		618,023 \$	683,740 \$	313,586 \$	344,501 \$	88,287 \$	100,763 \$	21,139 \$	24,126 \$
B Total AVEC taxes		710,572 \$	786,130 \$	360,546 \$	396,090 \$	101,509 \$	115,852 \$	24,304 \$	27,739 \$
C Total ART (Après récupération des taxes)		660,585 \$	730,827 \$	335,182 \$	368,226 \$	94,368 \$	107,702 \$	22,595 \$	25,787 \$
20		Coût de projet		Coût de projet		Coût de projet		Coût de projet	
A Total SANS taxes		13,754,949 \$	15,484,091 \$	6,965,772 \$	7,802,136 \$	1,919,899 \$	2,208,638 \$	463,941 \$	534,419 \$
B Total AVEC taxes		15,765,294 \$	17,706,393 \$	7,984,167 \$	8,920,114 \$	2,207,404 \$	2,536,394 \$	533,416 \$	613,607 \$

Projet: Nouvelle école à Vaudreuil

Numéro: 524398

Nouvelle école à Vaudreuil

524398

Mode de réalisation: «Entrepreneur GÉNÉRAL»

	DA	CPP	1		2		3		4	
	DA	CPP	DA	CPP	DA	CPP	DO	CPP	DO	CPP
	2/13/2020	7/7/2022	2/13/2020	6/27/2023	2/13/2020	6/27/2023	2/13/2020	6/27/2023	2/13/2020	7/12/2022
	Q1-2020	Q3-2022	Q1-2020	Q2-2023	Q1-2020	Q2-2023	Q1-2020	Q2-2023	Q1-2020	Q3-2022
	GLOBAL «Somme des lots»		Auditorium de Base		Place publique - de base		Terrain de Sport de base		Supplément pour la ville (Auditorium, Zone Refuge, Terrain Sport et Place Publique)	
C Total ART (Après récupération des taxes)	14,679,473 \$	16,506,090 \$	7,434,115 \$	8,316,275 \$	2,052,118 \$	2,359,367 \$	495,891 \$	570,836 \$	4,697,349 \$	5,259,611 \$
21 Budget de référence	16,506,090 \$		8,316,275 \$		2,359,367 \$		570,836 \$		5,259,611 \$	

- Nom de l'école :

PISCINE

- Titre de projet :

5619TO025 RÉFECTION DE TOITURE ET MISE À NIVEAU
DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE (PISCINE DU CAMPUS
DE LA CITÉ-DES-JEUNES)

FINANCEMENT DISPONIBLE			
MESURE ET ANNÉE	POSTES BUDGÉTAIRES	MONTANT (Préparation de projet)	MONTANT (Réalisation de projet)
50621 (2019-2020)	199-1-68319-539	550 000.00 \$	460 000.00 \$
Ville de Vaudreuil		550 000.00 \$	460 000.00 \$
Total Financement disponible		1 100 000.00 \$	920 000.00 \$

PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE (PFT)		
DISCIPLINE	# BON DE COMMANDE	COUTS RÉELS
Architecture	#190180441	8 320.00 \$
Thermographie	#190170354	5 180.00 \$
Ingenierie Civil Structure		
		- \$
TPS	0.05	675.00 \$
TVQ	0.09975	1 346.63 \$
Sous-total PFT		15 521.63 \$

COÛTS DE CONSTRUCTION (OCTROI DU CONTRAT)			
ENTREPRENEUR	MÉTHODE DE PAIEMENT	ESTIMATION	SOUMISSION RETENUE (Plus bas soum. conforme AO 20-060)
Architecture	-	552 000.00 \$	450 872.00 \$
Structure	-	15 000.00 \$	- \$
Civil	-	- \$	- \$
Mécanique	-	- \$	54 150.00 \$
Électrique	-	5 000.00 \$	
Architecture du paysage	-	- \$	- \$
Contingence d'estimation		114 400.00 \$	- \$
Conditions générales		68 640.00 \$	80 240.00 \$
Administration et profits		45 760.00 \$	89 728.00 \$
TPS	0.05	40 040.00 \$	33 749.50 \$
TVQ	0.09975	79 879.80 \$	67 330.25 \$
Sous-total Contrat construction		920 719.80 \$	776 069.75 \$

HONORAIRES PROFESSIONNELS - ARCHITECTURE (Vincent Leclerc)			
	MÉTHODE DE PAIEMENT	ESTIMATION	SOUMISSION RETENUE (Vincent Leclerc architectes)
Études préparatoires et relevés	-	5 000.00 \$	4 756.40 \$
Plan et devis	-	34 429.47 \$	29 092.48 \$
Surveillance des travaux	-	14 725.44 \$	12 614.31 \$
Dépenses de déplacement	-	200.00 \$	599.64 \$
Impression	-	500.00 \$	- \$
Frais en sous-traitance	-	- \$	- \$
Provison pour honoraire sur extra	-	- \$	3 500.00 \$
Autres	-		- \$
TPS	0.05	2 742.75 \$	2 528.14 \$
TVQ	0.09975	5 471.78 \$	5 043.64 \$
Sous-total Architecture		63 069.43 \$	58 134.61 \$

HONORAIRES PROFESSIONNELS - INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE (exp)			
	MÉTHODE DE PAIEMENT	ESTIMATION	SOUMISSION RETENUE (Les services exp)
Études préparatoires et relevés	-	1 500.00 \$	2 000.00 \$
Plan et devis	-	3 000.00 \$	4 000.00 \$
Surveillance des travaux	-	1 000.00 \$	4 500.00 \$
Dépenses de déplacement	-	- \$	
Frais en sous-traitance	-	- \$	300.00 \$
Provison pour honoraire sur extra	-	200.00 \$	
TQA		200.00 \$	500.00 \$
Autres	-	200.00 \$	- \$
TPS	0.05	305.00 \$	540.00 \$
TVQ	0.09975	608.48 \$	1 127.18 \$
Sous-total Mecanique-Électrique		7 013.48 \$	12 967.18 \$

HONORAIRES PROFESSIONNELS - STRUCTURE (exp)			
	MÉTHODE DE PAIEMENT	ESTIMATION	ESTIMATION
Études préparatoires et relevés	-	1 500.00 \$	1 500.00 \$
Plan et devis	-	3 000.00 \$	3 000.00 \$
Surveillance des travaux	-	1 000.00 \$	1 000.00 \$
Dépenses de déplacement	-	- \$	- \$
Frais en sous-traitance	-	- \$	- \$
Provison pour honoraire sur extra	-	- \$	- \$
TQC	-	200.00 \$	200.00 \$
Impression		200.00 \$	200.00 \$
Autres		200.00 \$	200.00 \$
TPS	0.05	305.00 \$	305.00 \$
TVQ	0.09975	608.48 \$	608.48 \$
Sous-total Structure		7 013.48 \$	7 013.48 \$

LABORATOIRES ET EXPERTISES			
NOM DE LA COMPAGNIE	# BON DE COMMANDE	ESTIMATION	ESTIMATION (en date du 23 mars 2021)
Surveillance de toiture		12 000.00 \$	12 000.00 \$
Laboratoire d'amiante		- \$	7 500.00 \$
Caractérisation des espaces clos		- \$	- \$
Laboratoire de fenêtre		- \$	- \$
Arpentage		- \$	- \$
Coupes exploratoire		3 000.00 \$	- \$
autre		- \$	- \$
Laboratoir matériaux du sol		- \$	- \$
Expertise pour étanchéité de l'enveloppe		3 000.00 \$	- \$
		- \$	- \$
TPS	0.05	900.00 \$	975.00 \$
TVQ	0.09975	1 795.50 \$	1 945.13 \$
Sous-total Laboratoires et expertises		20 695.50 \$	22 420.13 \$

AUTRES COÛTS			
DESCRIPTION	# BON DE COMMANDE	ESTIMATION	ESTIMATION (en date du 23 mars 2021)
Permis de construction		5 624.32 \$	6 000.00 \$
Ménage		- \$	- \$
Déménagement		- \$	- \$
MAO		- \$	- \$
Autres		- \$	- \$
TPS	0.05	281.22 \$	300.00 \$
TVQ	0.09975	561.03 \$	598.50 \$
Sous-total Autres coûts		6 466.56 \$	6 898.50 \$

COÛTS DE PROJET			
	MÉTHODE DE PAIEMENT	ESTIMATION	SOUSSION RETENUE (Plus bas soum. conforme AO 20-060)
COÛTS DE PROJET AVEC TAXES		1 040 499.87 \$	899 025.27 \$
CONTINGENCES DE PROJET	10%	104 049.99 \$	89 902.53 \$
Montant total - avec taxes		1 144 549.86 \$	988 927.79 \$
Remboursement de taxes	-0.07035	(80 519.08) \$	(69 571.07) \$
Montant total - taxes net		1 064 030.77 \$	919 356.72 \$

ANNEXE « B »

Distribution des coûts de travaux de construction à l'ensemble de la Ville

ANNEXE «B» DISTRIBUTION DES COÛTS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION À L'ENSEMBLE DE LA VILLE

Annexe faisant référence à l'estimation du coût des travaux de construction.

Total des coûts de construction, incluant taxes : 2 114 207,00 \$

Ensemble Ville :

Travaux		
Nouvelle École Secondaire		
1. Construction de la rue		764 173.80 \$
2. Réserve pour disposition de sols Contaminés		50 000.00 \$
3. Auditorium		685 816.00 \$
4. Place publique		154 217.00 \$
5. Toiture piscine (École secondaire Cité-des-Jeunes)		460 000.00 \$
Total travaux		2 114 207,00 \$

$1\,916\,844,62 \$ \div 1\,916\,844,62 \$ \times 100 = 100,00 \%$ de l'ensemble des travaux attribué à l'ensemble de la Ville.

NOTE EXPLICATIVE

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1807

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 2 114 207\$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX POUR DES INFRASTRUCTURES PARTAGÉES AVEC LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES TROIS-LACS (AUDITORIUM, PLACE PUBLIQUE, PROLONGEMENT DE LA RUE CHENONCEAU ET CLICHY DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE ET TOITURE DE LA PISCINE À L'ÉCOLE DE LA CITÉ-DES-JEUNES)

Le règlement d'emprunt numéro 1807 permettra la préparation des plans et devis, la réalisation et la surveillance de travaux pour les infrastructures partagées suivantes :

• Auditorium de la nouvelle école secondaire	685 816.00 \$
• Place publique de la nouvelle école secondaire	154 217.00 \$
• Prolongement des rues Chenonceau et Clichy	764 173.80 \$
• Réfection de la toiture de la piscine de l'école Cité-des-jeunes	460 000.00 \$

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt au montant de 2 114 207 \$ sur une durée de vingt (20) ans. Il est proposé que soient affectés annuellement durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Ville pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

Service du génie et de l'environnement

Date : Le 29 mars 2021

ÉCHÉANCIER D'ADOPTION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1807 Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 114 207 \$ pour la participation financière de la Ville dans la réalisation de travaux pour des infrastructures partagées avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs, incluant un auditorium, une place publique, le prolongement des rues de Clichy et de Chenonceau dans le cadre des travaux de la nouvelle école secondaire et la réfection de la toiture du bâtiment abritant la piscine de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes		Loi	Date
DÉTAILS			
1	Avis de motion et dépôt de projet	Art. 356 LCV	6 avril 2021
2	Adoption du règlement (avec changement)		19 avril 2021
3	Avis public aux personnes ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire annonçant la tenue d'une procédure écrite d'une durée de 15 jours (arrêté ministériel n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020)	Art. 532, 539, 553 LERM	21 avril 2021
4	Date limite de la réception des signatures dans le cadre de la tenue de la procédure écrite tenant lieu de registre (arrêté ministériel n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020)	Art. 535 à 538 LERM	6 mai 2021
5	Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement	Art. 555 LERM	17 mai 2021

Si le nombre de signature à l'étape 4 est insuffisant, passez directement à l'étape 8

Si le nombre de signature à l'étape 4 est suffisant, passez à l'étape 6

6	Avis public annonçant le scrutin référendaire	Art. 572 LERM	x
7	Tenue du scrutin référendaire selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r. 3), et ce, pour toutes les personnes habiles à voter et sans formalités préalables (arrêté ministériel n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020)	Art. 558 et 566 à 579 LERM	x

Si le résultat du scrutin est positif (art. 576 LERM & 557 LCV), passez directement à l'étape 8

Si le résultat du scrutin est négatif, le règlement ne peut entrer en vigueur et le processus se termine

8	Transmission au MAMH pour approbation du règlement	Art. 556, 562 LCV	12 mai 2021
9	Réception de l'approbation du MAMH		À déterminer
10	Avis public annonçant l'entrée en vigueur du règlement	Art. 362 LCV	À déterminer